



Laon, le 18 mars 2016

Communiqué de presse

Signature d'une convention relative à l'amélioration des conditions d'accueil dans les services de police

en présence de M. LE DEUN, préfet de l'Aisne
Vendredi 25 mars 2016 à 14h30 en préfecture de l'Aisne (salle Erignac)

Une convention sera signée entre la direction départementale de la sécurité publique et des partenaires institutionnels tels que des communes ou des services du département, dans le but d'améliorer les conditions d'accueil et de dépôt de plainte et de faciliter ainsi la collaboration entre la police nationale et ces partenaires.

Faisant de la qualité de l'accueil l'une de ses priorités, la police nationale a souhaité mettre en place un dispositif adapté et individualisé à destination de services ou de communes partenaires.

Font partie de ce dispositif différents services tels que le conseil départemental, deux centres pénitentiaires, le service départemental d'incendie et de secours, les offices publics de l'Aisne et de Laon et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale.

Il comptera aussi quinze communes du département : Athies-sous-Laon, Beautor, Chambry, Charmes, Château-Thierry, Condren, Crouy, Danizy, La Fère, Laon, Neuville-Saint-Amand, Saint-Quentin, Soissons, Tergnier et Villeneuve-Saint-Germain.

Le but premier de ce partenariat est de réduire les délais d'attente pour les dépôts de plainte : les services et collectivités partenaires auront la possibilité d'avoir recours au dispositif de pré-plainte en ligne, déjà ouvert à tout citoyen. Ils pourront également profiter d'un dispositif individualisé par la mise à disposition dans chaque commissariat des coordonnées d'un interlocuteur désigné qui pourra leur fixer rendez-vous pour déposer plainte et en assurera le suivi. En contrepartie, et dans la mesure du possible, des facilités seront garanties aux services de police lorsqu'ils se rendront dans ces administrations partenaires.

A noter que cette convention concerne uniquement les dépôts de plainte dans un cadre professionnel et ne pourra être mise en œuvre pour des faits survenus dans la vie privée.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet_02